

AR Prefecture

006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

I.	Le contexte général	3
II.	L'environnement économique	3
A.	Contexte international	3
B.	Contexte national	4
III.	La situation financière de la commune	4
A.	Evolution de la dette	4
B.	Evolution des charges d'intérêts depuis 2009	5
C.	Evolution du remboursement du capital depuis 2009.....	5
D.	Evolution générale de l'annuité	6
E.	Evolution générale de la dette depuis 2009	6
F.	Profil d'extinction de la dette	7
IV.	Budget principal : section de fonctionnement.....	7
A.	Recettes de fonctionnement	7
1.	Répartition des recettes	7
2.	Fiscalité.....	8
3.	Tarifcation.....	9
B.	Dépenses de fonctionnement	9
1.	Evolution générale des dépenses de fonctionnement.....	9
2.	Répartition des charges de fonctionnement.....	10
3.	Forte augmentation des dépenses du personnel.....	11
4.	Concours financiers	11
5.	Capacité d'autofinancement	12
V.	Budget principal : section d'investissement	13
A.	Dépenses d'investissement	13
1.	Principaux projets structurants réalisés.....	13
B.	Recettes d'investissement.....	14
1.	Subventions d'investissement.....	14
VI.	Relations financières entre la commune et la CAPG	15
A.	Budget Annexe Cimetière.....	15
VII.	Les orientations pour 2023	15
A.	En matière de fonctionnement	15
B.	En matière d'investissement	16

La loi « Administration Territoriale de la République » dite loi ATR du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales précise notamment :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget primitif voire au-delà pour les programmes plus importants. La présentation de ce rapport doit également permettre d'informer les membres du comité de l'évolution financière du budget de la commune.

Son objectif est enfin de préparer le vote du budget primitif 2023 qui sera présenté au prochain conseil municipal.

La convocation adressée aux membres du Conseil Municipal le 24 février 2023, au cours de laquelle il est indiqué qu'il sera procédé au débat d'orientations budgétaires 2023, a été accompagnée du présent rapport sur les orientations budgétaires 2023.

II. L'environnement économique

A. Contexte international

Le monde fait face à un choc de très grande ampleur sur les prix de l'énergie

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a provoqué un choc de très grande ampleur sur les prix de l'énergie, sans précédent depuis les années 1970.

L'économie mondiale paie un lourd tribut à la hausse des prix de l'énergie, qui risque de s'aggraver en cas d'insuffisance des stocks de gaz européens. Dans un tel contexte, un rationnement de l'énergie pourrait s'imposer en Europe et les pays du monde entier pourraient en pâtir, sur fond de renchérissement du gaz à l'échelle mondiale.

Il en résulterait un affaiblissement de la croissance et une augmentation des prix en Europe et dans le reste du monde.

La croissance a ralenti

Le durcissement des politiques monétaires et la hausse des taux d'intérêt réels, la persistance de prix élevés de l'énergie, la faible croissance des revenus réels des ménages et la dégradation de la confiance sont autant de facteurs qui devraient saper la croissance. Les États-Unis et l'Europe connaissent un ralentissement marqué et les grandes économies de marché émergentes d'Asie devraient représenter près des trois quarts de la croissance du PIB mondial en 2023.

L'inflation restera élevée en 2023 mais devrait se modérer

Les tensions inflationnistes se sont intensifiées, essentiellement du fait de la guerre en Ukraine, qui a tiré vers le haut les prix de l'énergie et des produits alimentaires. Le renchérissement de l'énergie a entraîné la hausse des prix d'un large éventail de biens et de services. Le resserrement des politiques monétaires et le ralentissement de la croissance favoriseront à terme la modération de l'inflation.

B. Contexte national

Malgré une consommation en baisse dans les principales économies de la zone euro, l'activité économique y a été globalement stable au quatrième trimestre 2022, les effets de la crise énergétique apparaissant à ce stade moins marqués que ce que l'on pouvait craindre.

En France, les enquêtes auprès des entreprises suggèrent une situation conjoncturelle tout à la fois hésitante et relativement résistante, même si la confiance des ménages reste quant à elle dégradée. La croissance resterait ainsi légèrement positive (+0,2 % prévu au premier puis au deuxième trimestre 2023), portant l'acquis à mi-année à environ +0,6 % pour 2023.

Le glissement annuel des prix à la consommation est relativement stable depuis l'été, autour de 6 %, mais la contribution de l'alimentation devance désormais celle de l'énergie. Cette dernière resterait toutefois importante en février, avec la revalorisation du tarif réglementé de l'électricité, puis elle refluerait nettement par « effet de base ». En juin 2023, l'inflation d'ensemble se situerait ainsi autour de 5 % sur un an, mais l'inflation sous-jacente (d'où sont retirés les prix les plus volatils) se maintiendrait un peu au-dessus de 5,5 %.

III. La situation financière de la commune

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette de la commune de Saint Vallier de Thieu est composé de cinq emprunts. Ces cinq emprunts sont à taux fixe. A noter également que les emprunts sont des produits non structurés.

A. Evolution de la dette

Le taux moyen des emprunts est à ce jour de 2,48 %.

AR Prefecture

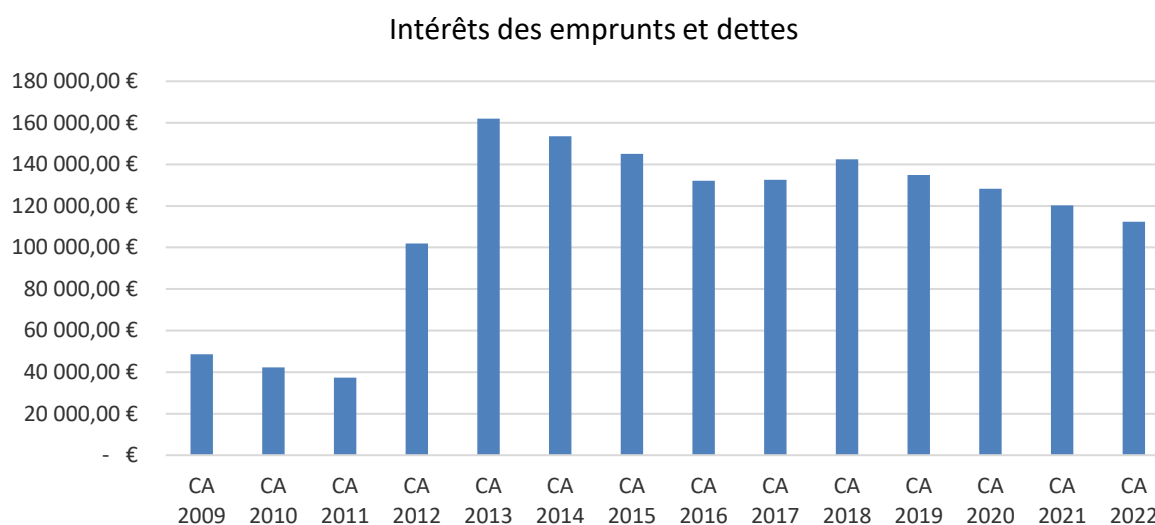
006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023

B. Evolution des charges d'intérêts depuis 2009

L'augmentation des charges d'intérêts en 2012 et 2013 correspond à l'emprunt de l'Espace du Thiey. Puis, les charges d'intérêts diminuent jusqu'en 2017 pour augmenter à nouveau en 2018, suite à l'emprunt réalisé pour la construction de la maison de santé. Depuis, le montant des charges d'intérêt ne cesse de diminuer.



C. Evolution du remboursement du capital depuis 2009

Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû est de 3 120 090,27 euros.

Depuis 2009, les variations du remboursement de capital s'expliquent également par les emprunts du pôle culturel en 2012 et de la maison de santé en 2017. L'évolution du remboursement du capital est la suivante :

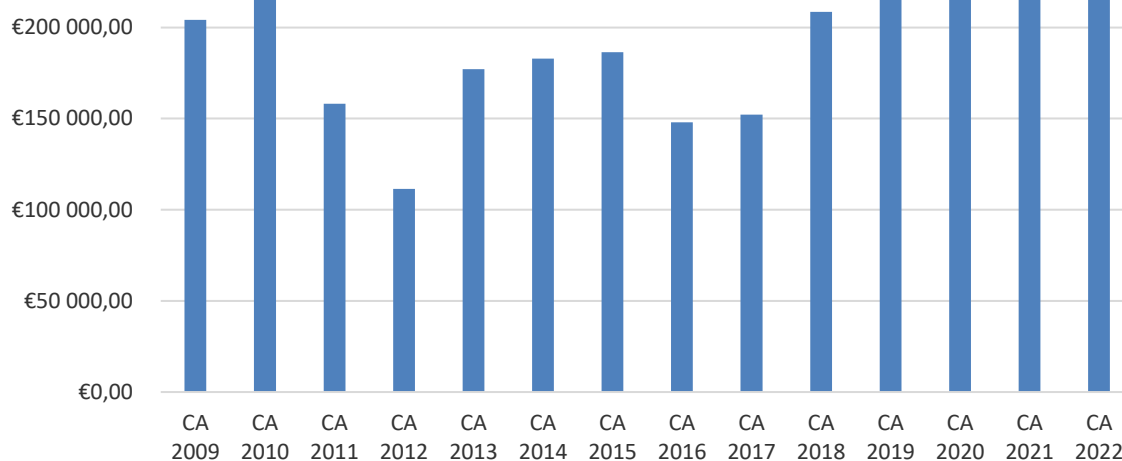
AR Prefecture

006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023

€230 000,00



D. Evolution générale de l'annuité

L'annuité de la dette est de 95 € par habitant contre 80 € par habitant au niveau du département, 89€ au niveau régional et 93 € au niveau national.

E. Evolution générale de la dette depuis 2009

L'encours de la dette est de 911 € par habitant, contre 745 € au niveau départemental, 807 € au niveau régional et 702 € au niveau national.

L'annuité de la dette suit les évolutions des charges d'intérêt et de capital comme suit :



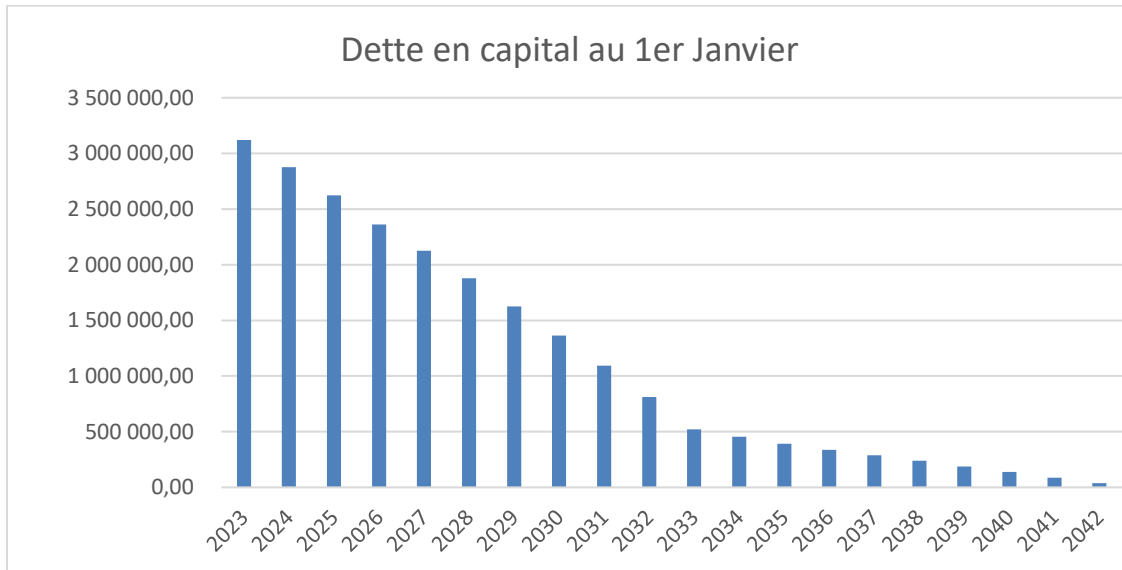
AR Prefecture

006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023

Profil d'extinction de la dette

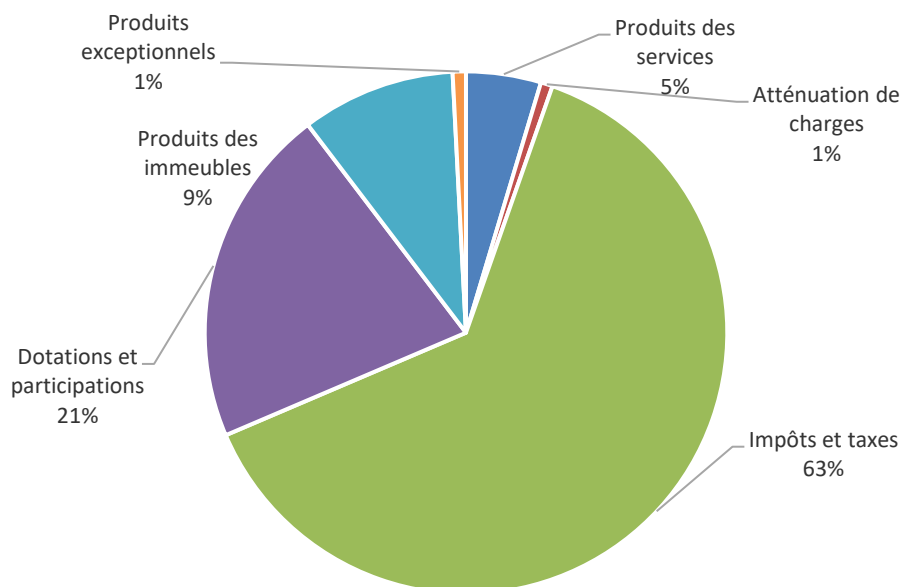


IV. Budget principal : section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

1. Répartition des recettes

Les recettes de fonctionnement sont à 63 % composées des impôts et taxes, les dotations et participations représentant 21 %.



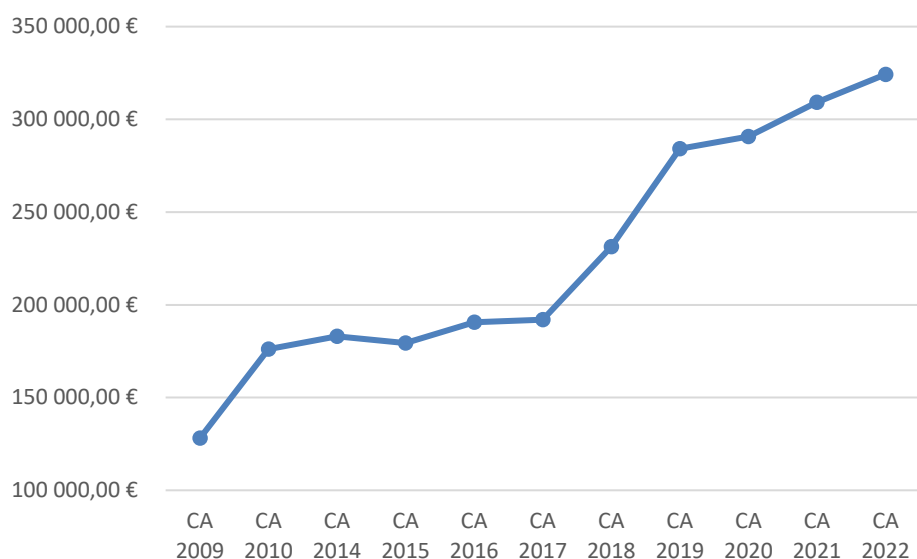
AR Prefecture

006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023

Entre 2009 et 2021, les recettes de revenus des immeubles sont passées de 128 072,77 € à 324 235,82€ soit une augmentation de 153,16 %. Ces recettes représentent 9 % des recettes de la commune contre 4,4 % en 2009.



2. Fiscalité

Sur une population légale de 3 775 habitants au 1^{er} janvier 2023, la commune compte 2 102 foyers fiscaux. Le revenu fiscal moyen par foyer est de 28 557 € et 43.8 % des foyers sont non imposables.

Le tableau ci-dessous montre que le taux de taxe d'habitation est proche des moyennes départementales et nationales, que le taux du foncier bâti est équivalent à la moyenne départementale mais nettement inférieur à la moyenne nationale.

	Taux 2022 Saint Vallier de Thieu	Taux 2021 Moyenne départementale	Taux 2021 Moyenne nationale	Bases communales / habitant	Bases départementales / habitant
Taxe d'habitation	14,56 %	14,48 %	14.72 %		
Taxe habitation sur les résidences secondaires	14,56 %			256 €	752 €
Taxe foncière (bâti)	24.93%	25.34 %	37.21 %	1 243 €	1 691 €
Taxe foncière (non bâti)	71,58%	35.95 %	49.56 %	9 €	13 €

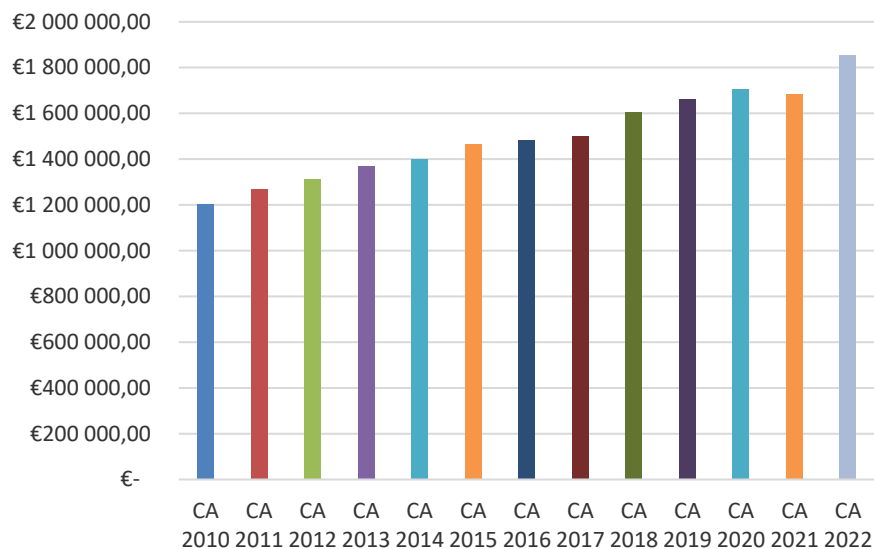
AR Prefecture

006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023

Si les taux sont relativement stables depuis plusieurs années, l'augmentation des recettes des contributions directes est directement liée à la revalorisation annuelle des bases fiscales, indexé sur l'indice des prix à la consommation depuis 2018. Pour 2023, l'évolution de l'indice des prix à la consommation ressort +7,01%, qui sera aussi l'augmentation des bases fiscales.



3. Tarification

Les tarifs communaux sont répertoriés dans une nomenclature des tarifs qui fait l'objet d'une révision annuelle. Conformément à la délibération 2020.23.05.04 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, la revalorisation est actée par une décision municipale.

Le principe retenu est d'augmenter les tarifs annuels du taux d'inflation lissé sur une année complète. Ainsi, pour 2023, les tarifs communaux ont été réévalués de 5 % certains montants étant arrondis pour des facilités d'encaissement.

B. Dépenses de fonctionnement

1. Evolution générale des dépenses de fonctionnement

La pointe en 2017 correspond à l'acquisition du terrain de la Bergerie, l'augmentation en 2016 à la mise en service de l'Espace du Thiey puis en 2018 de la maison de Santé, considérant qu'une partie des dépenses sont couvertes par les recettes de locations des cabinets médicaux pour la maison de santé. On constate également un infléchissement des dépenses en 2020, essentiellement lié à l'impact de la crise sanitaire. En 2022, des factures équivalentes à 98 014,16 € ont été mandatés pour 2021, les dépenses de gestion courante ont augmenté de 6.32 %, essentiellement dû à l'augmentation des coûts d'électricité (+109 830,93€), l'entretien de voirie (+ 37 730,04 €), les honoraires (+43 762,02 €,

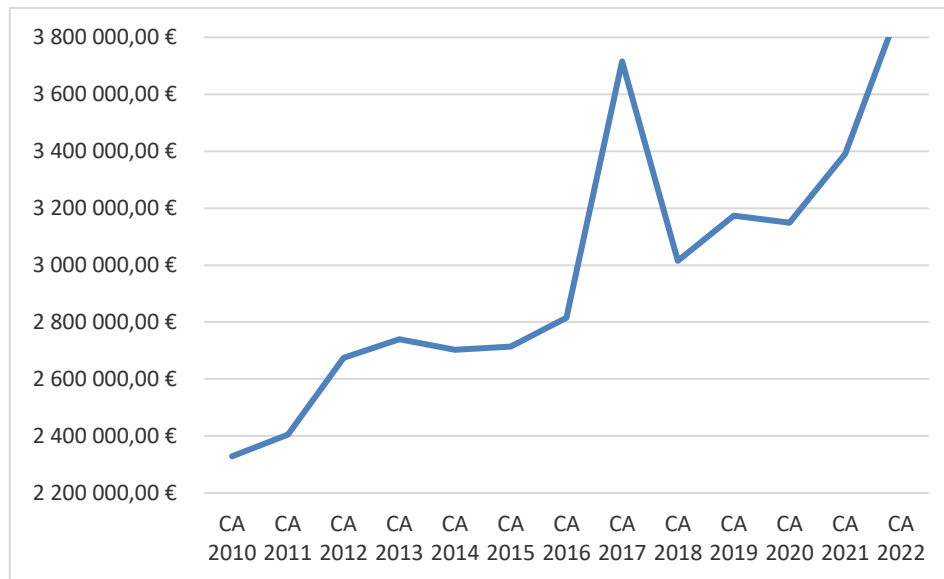
AR Prefecture

006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

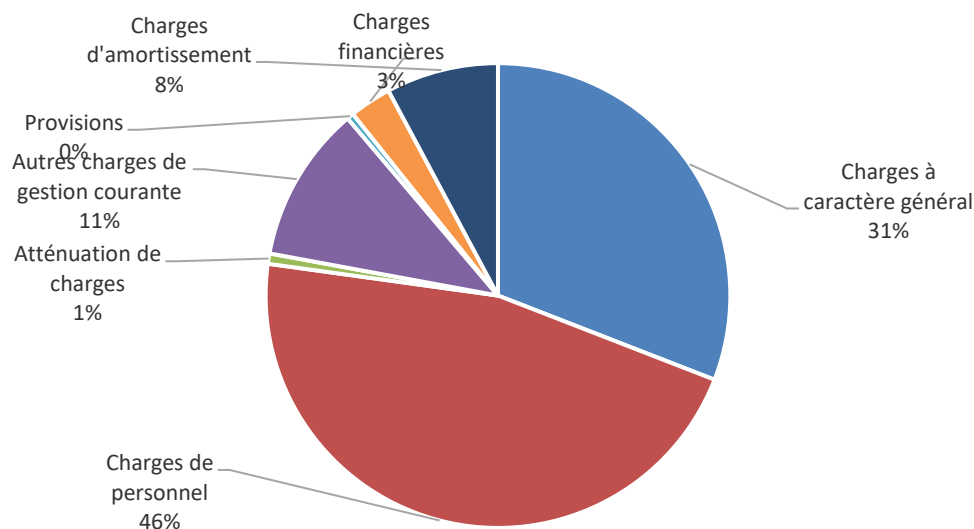
Publié le 27/03/2023

essentiellement consacrées aux expertises de l'Espace du Thiey), les fêtes et cérémonies (+28 258,10€) et les charges de personnel ont augmenté de 9,94%.



2. Répartition des charges de fonctionnement

La répartition des charges de fonctionnement démontre que les dépenses de personnel représentent 49 % de l'ensemble des dépenses de la section, les charges à caractère général 28 %, le dernier quart étant réparti entre les autres charges de gestion courante (contributions syndicats, subventions aux associations, participations aux CCAS et CDE, indemnités élus...), les intérêts des emprunts, les amortissements et les atténuations de produits.

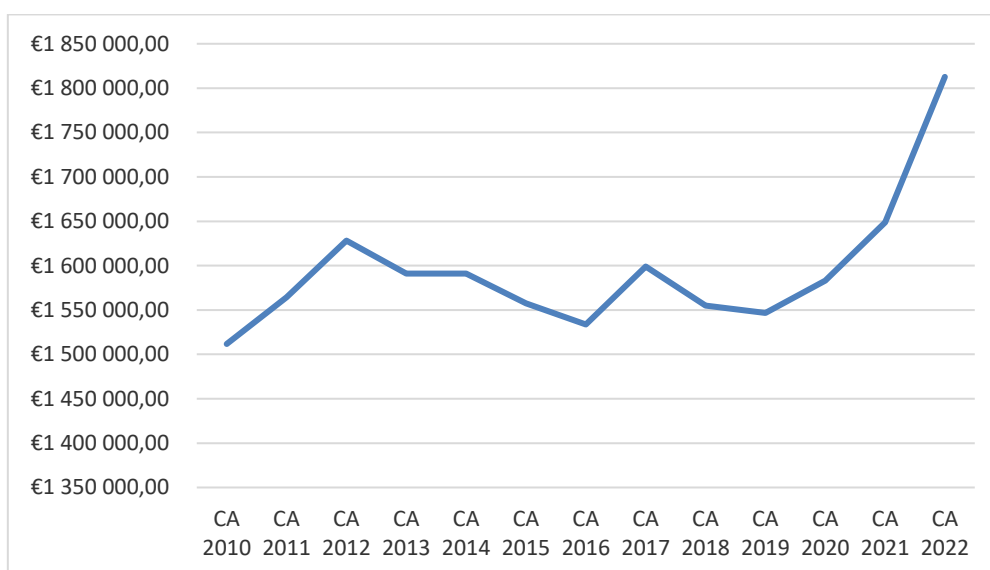


3. Augmentation des dépenses du personnel

En septembre 2022, le choix a été fait de supprimer le recours à l'externalisation pour l'entretien des locaux et la restauration scolaire et de revenir à du personnel communal géré en interne. Ce changement de stratégie a généré de nouveaux recrutements ce qui explique en partie l'augmentation importante des dépenses de personnel. A noter que le coût horaire est ramené à un montant plus raisonnable.

L'augmentation de 9,94 % s'explique également par l'augmentation de l'indice de 3,5 % entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre pour l'ensemble des agents, du remplacement d'un agent en accident du travail sur l'ensemble de l'année 2022, d'un poste stratégique en doublon pendant 5 mois, et du poste de la cheffe de projet Petite Ville de demain sur 12 mois en 2022 contre 8 en 2021 (à 75% compensé par une subvention de l'Etat dans le cadre du dispositif).

Si en 2021, le ratio des dépenses de personnel par habitant était inférieur à tous les ratios comparatifs, avec 446 € sur la commune contre 526 € au niveau départemental, 558 € au niveau régional et 457 € au niveau national ; en 2022, l'incidence sur ce ratio devrait être important.



4. Concours financiers

a) Concours financiers de l'Etat

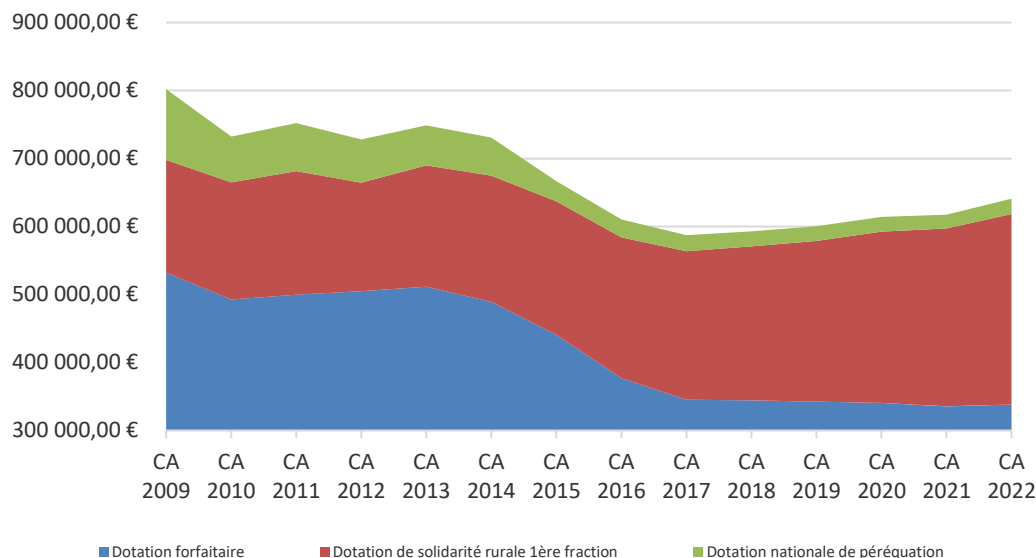
Le bloc communal subit une baisse importante des dotations de l'Etat. Ainsi depuis 2009, la commune a perdu la somme de 1 804 205 € de dotation cumulée.

AR Prefecture

006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023



b) Les contributions et subventions de la commune

La commune verse chaque année des contributions à des syndicats, SDEG, SIVU, PNR, Conservatoire départemental, soit au total 97 516 € pour 2022 soit une diminution de 18,53 %, essentiellement liée au retrait de la commune de la compétence éclairage public du SDEG/SICTIAM Energie.

La commune verse également des subventions d'équilibre aux budgets annexes, Caisse des Ecoles et CCAS, ce qui représente un montant total de 120 000 € en 2022.

Par ailleurs, des subventions sont versées aux associations qui en font la demande, après examen et validation du dossier. La somme des subventions représente 40 255 €.

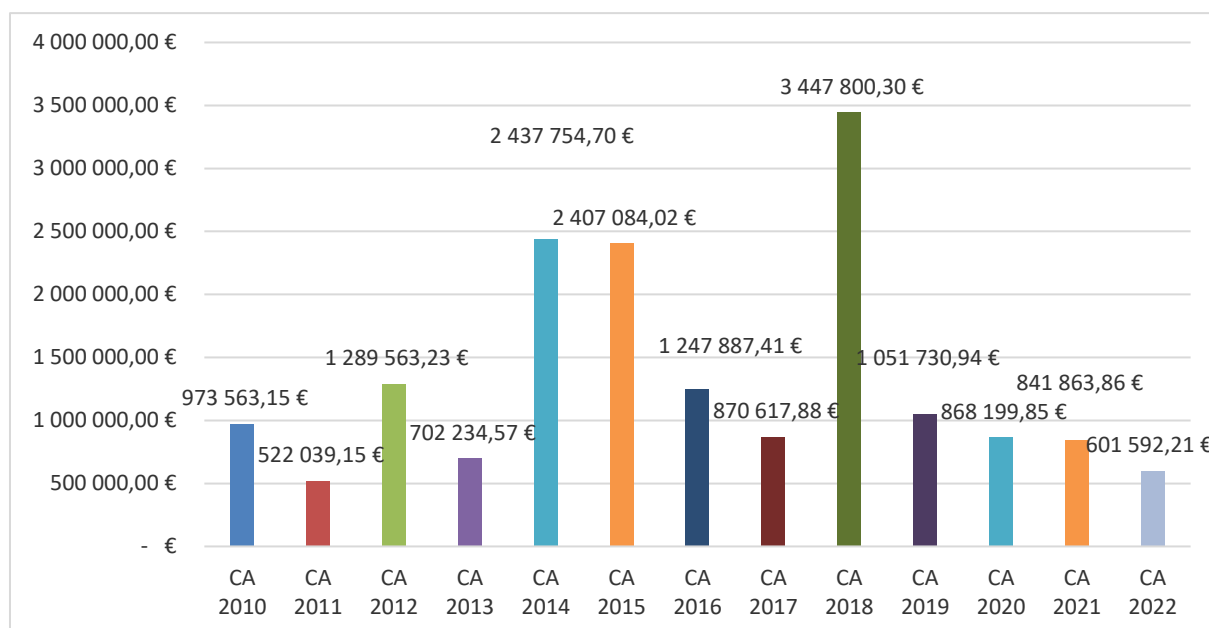
5. Capacité d'autofinancement

La commune dispose d'une capacité d'autofinancement brute de 343 733 € soit 92 € par habitant contre 225 € au niveau départemental, 197 € au niveau régional et 197 € au niveau national, la CAF brute étant la différence entre les produits et les charges de fonctionnement.

A. Dépenses d'investissement

Depuis 2010, le montant total des dépenses d'investissement s'est élevé à 17 261 931,27 €. Le graphique ci-dessous représente l'importance de l'investissement sur 2014 et 2015, montants liés à la construction de l'Espace du They et en 2018, suite à la construction de la maison de santé.

Ces dépenses d'investissement représentent un montant de 237 € par habitant contre 313 € pour les communes de même strate au niveau départemental.



1. Principaux projets structurants réalisés

a) Voirie, Réseaux

- Travaux de réfection du mur de soutènement du chemin d'Entrevaux : 104 850,00 € TTC (maîtrise d'œuvre, travaux, missions géotechniques)
- Réfection des places de stationnement : 7 704,00 € TTC (travaux de marquage au sol)
- Travaux de rénovation de l'éclairage public (pose de lampadaires en led, rétrofitage, passage en led, pose d'horloges astronomiques pour extinction des lampadaires) : 53 908,38 € TTC
- Hydrant chemin de la Fubie : 5 046,00 € TTC

AR Prefecture

006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023

b) Rénovation de patrimoine, foncier

- Achat d'un local commercial 3 rue Adrien Guébard : 34 245,84 €
- Achat de 2 appartements 6 rue Adrien Guébard et 4 rue du Dr Raphael Laugier : 180 575,30 €
- Ligne de vie pour toitures du GS Collet : 25 244,40 € TTC
- Composteur pour la cuisine centrale des 4 Saisons : 1 944,00 € TTC
- Composteur collectif pour le centre-ville : 1 750,00 € TTC
- Défibrillateurs : 3 844,32 € TTC
- Réfection toiture crèche : 84 800,00 € TTC
- Réfection toiture presbytère : 58 178,10 € TTC
- Réfection toiture hôtel de ville : 80 798,71 € TTC
- Fourniture et pose de menuiseries double vitrage dans des logements communaux : 10 660,79 € TTC

DIVERS :

- Etude de programmation détaillée pour la revitalisation du centre village de Saint-Vallier-de-Thieu sous forme de plan guide et déclinaison opérationnelle : 45 228,00 € TTC
- Mise en place d'une solution d'attractivité commerciale vie locale : 18 006,00 € TTC

ACQUISITIONS DE MATERIELS :

- Matériels informatiques pour les écoles : 21 541,45 € TTC
- Achat de 40 tables pour les manifestations : 3 560,40 € TTC
- PVE pour la police rurale : 1 118,00 € TTC
- Débrousailleuse, souffleur pour les services techniques : 4 015,00 € TTC
- Matériel informatique pour les services administratifs : 3 799,59 € TTC

c) Sports, Culture, Santé

- Mise en place d'un onduleur dans la baie informatique de la maison de santé : 6 975,92 € TTC
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une ancienne bergerie en maison de l'alimentation et de développement durable : 13 572,00 € TTC
- Livres, étiquettes RFID, couverture livres pour la médiathèque : 17 366,61 €

B. Recettes d'investissement

1. Subventions d'investissement

Les recettes de subventions reçues pour l'investissement sont de 87 € à Saint Vallier de Thieu contre 101 au niveau départemental, 128 € au niveau régional et 73€ au niveau national.

En matière de FCTVA, la commune a perçu pour 2021 : 127 851,54 €.

AR Prefecture

006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

Publié le 2021, de ratio FCTVA/nombre d'habitant

représentait 29 € par habitant soit inférieure aux 41 € au niveau départemental et équivalente aux 45 € au niveau national.

VI. Relations financières entre la commune et la CAPG

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi du 7 Août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, deux compétences essentielles sont devenues communautaires, le tourisme et le développement économique sans incidence financière pour la commune.

En 2022, le montant des attributions de compensation était de 111 247 €.

VII. Budget Annexe Cimetière

Le cimetière étant considéré comme un service public à caractère industriel et commercial. Le cimetière dispose d'un budget annexe qui permet de cumuler les recettes de caveaux, les recettes de concessions étant comptabilisées sur le budget principal.

Aucune dépense n'a été enregistrée en 2022. Le résultat cumulé soit 27 639,90 € permettra de construire de nouveaux caveaux.

Au 31 décembre 2022, il reste six concessions à la vente.

VIII. Les orientations pour 2023

A. En matière de fonctionnement

La préparation du budget primitif 2023 s'annonce très difficile. En effet, le budget doit s'équilibrer avec une juste répartition des dépenses, et des recettes qui diminuent.

La masse salariale demeure le poste structurellement le plus élevé avec peu de marge de manœuvre. Le budget 2023 va poursuivre la politique de gestion contrainte avec néanmoins une progression liée aux recrutements de l'année 2022.

Afin de ne pas fragiliser le tissu associatif local, les subventions pour les associations seront calculées sur une enveloppe globale constante.

AR Prefecture

006-210601308-20230302-20230203021-AU

Reçu le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023

B. En matière d'investissement

Les principaux investissements prévus pour 2023 s'inscrivent sur la base des projets structurants suivants :

Maîtrise d'ouvrage communale :

- Réfection toiture chapelle Sainte Luce
- Création d'un cheminement doux au chemin du Collet Assou
- Fourniture et pose d'un panneau lumineux d'information
- Réfection de toiture de l'Eglise
- Poursuite de la réfection de la rénovation de l'éclairage public
- Poursuite des remplacements de menuiseries extérieures des logements et bâtiments communaux

Maîtrise d'ouvrage déléguée à la CAPG :

- Réhabilitation d'une ancienne bergerie en Maison de l'Alimentation et de Développement Durable
- Travaux de rénovation de 2 logements sociaux situés au 15 rue Adrien Guébard
- Réfection chapelle Sainte Luce
- Travaux de rénovation de 3 logements situés 4 et 6 rue Adrien Guébard